

# LOI D'URGENCE

## pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Activité partielle, maintien de l'employeur en cas d'arrêt de travail, épargne salariale, prime de pouvoir d'achat... De nombreuses **dispositions ayant un impact RH** figurent dans la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie.

Une partie des ordonnances est déjà publiée et l'autre est attendue dans les prochains jours (présentation en Conseil des ministres le 01/04/2020).

### ORDONNANCES : OÙ EN EST-ON ?

#### Zoom sur les mesures RH



#### LES ORDONNANCES À VENIR

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Missions des SST
- Formation professionnelle
- Audience syndicale TPE + prorogation des mandats CPH
- Dialogue social & IRP

THÈME	MESURES PRÉVUES	ORDONNANCE	POUR ALLER + LOIN
ACTIVITÉ PARTIELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation du régime social applicable de l'indemnité versée aux salariés</li> <li>• Extension de nouvelles catégories de bénéficiaires (salariés au forfait-jour notamment)</li> <li>• Réduction du reste à charge pour l'employeur.</li> </ul>	 Publiée au JO le 28/03/2020 Décret à venir	Cf. Mémo ANDRH "focus sur l'activité partielle"
ARRÊT DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des conditions et modalités de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail (notamment pour les arrêts de travail pour garde d'enfant)</li> <li>• Suppression des jours de carence en cas d'arrêt de travail pour l'ensemble des secteurs, privé ou public.</li> </ul>	 Publiée au JO le 26/03/2020	Cf. Mémo ANDRH "focus sur la paie et les déclarations sociales"
CONGÉS PAYÉS, RTT, GET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité par accord d'entreprise ou de branche d'autoriser l'employeur à imposer ou à modifier les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de 6 jours ouvrables, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités de prise de ces congés</li> <li>• Possibilité pour l'employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates des jours de RTT, des jours de repos prévus par les conventions de forfait et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation</li> </ul>	 Publiée au JO le 26/03/2020	Cf. Mémo ANDRH "Adapter temps de travail et temps de repos"
TEMPS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité pour les entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical</li> </ul>	 Publiée au JO le 26/03/2020 Décret à venir	Cf. Mémo ANDRH "Adapter temps de travail et temps de repos"
ÉPARGNE SALARIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report, à titre exceptionnel, des dates limites et modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation au 31/12/2020</li> </ul>	 Publiée au JO le 26/03/2020	
PRIME DE POUVOIR D'ACHAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification de la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat</li> </ul>	 En attente	+ d'infos sur la prime de pouvoir d'achat 2020
DIALOGUE SOCIAL, CSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des modalités d'information et de consultation des IRP, notamment du CSE, pour leur permettre d'émettre les avis requis dans les délais impartis (Recours accru à la visioconférence et/ou aux procédures "dématérialisées").</li> <li>• Suspension des processus électoraux des CSE en cours</li> </ul>	 En attente	